

COMMANDE PUBLIQUE BÂTIMENT

LES ATTRIBUTIONS DE MARCHÉS EN HAUTS-DE-FRANCE

DÉCEMBRE 2019



LES MARCHÉS PUBLICS EN TRAVAUX DE BÂTIMENT



38% ordonnés par les communes
31% par les organismes HLM



80% de marchés allotis
5,1 lots en moyenne



62% en entretien-rénovation
37% en construction neuve



330 000 €
par marché
en moyenne

LES ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES



78% de PME
19% de TPE



3,7
marchés obtenus en moyenne



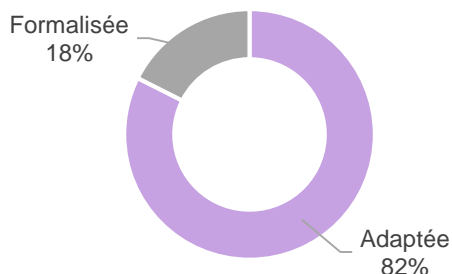
93%
d'entreprises régionales



52,6 km
distance moyenne entre
l'entreprise et le chantier

Type de procédure des marchés 2017-2018

Traitement CERC - Source : Vecteur plus



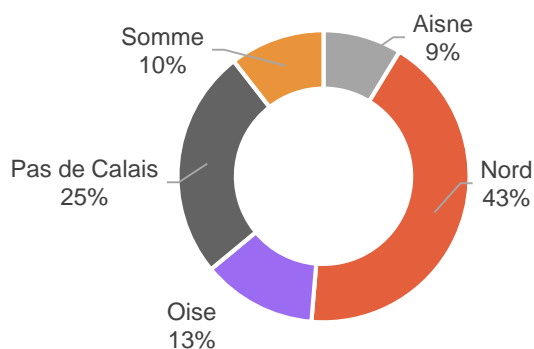
Sur 2 ans, en 2017 et 2018, plus de 20 000 marchés publics pour des travaux de bâtiment ont été publiés. 62% des marchés portaient sur des travaux d'entretien et de rénovation de bâtiments, 37% sur de la construction neuve et 1% sur de la démolition.

Les procédures adaptées sont les plus courantes : 82% des marchés, une part stable ces dernières années.

Toutefois, elles sont davantage utilisées dans la démolition (86%) et l'entretien-rénovation (85%) que dans le neuf (78%).

Répartition des marchés publiés en 2017-2018 par département de chantier

Traitement CERC - Source : Vecteur plus



Le nombre de marchés publiés a fortement chuté en 2018, -26% comparé à 2017.

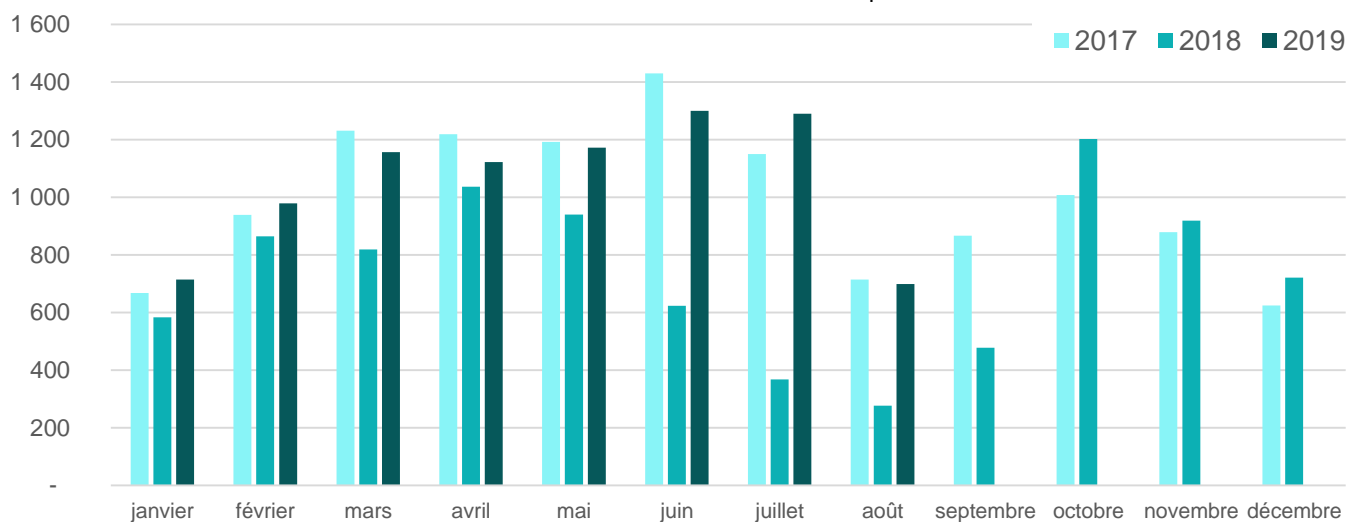
Sur les 8 premiers mois de 2019, la tendance repart à la hausse pour atteindre un niveau équivalent à 2017 (environ 8 500 marchés publiés sur la période).

Le département du Nord est le plus dynamique, comptabilisant 43% des marchés passés sur 2 ans.

Par nature de travaux, la part des travaux neufs est plus importante dans le Pas-de-Calais (40%) et la proportion des marchés d'entretien-rénovation est plus élevée dans l'Aisne (67% contre 62% en région).

Nombre de marchés publiés par mois de janvier 2017 à août 2019

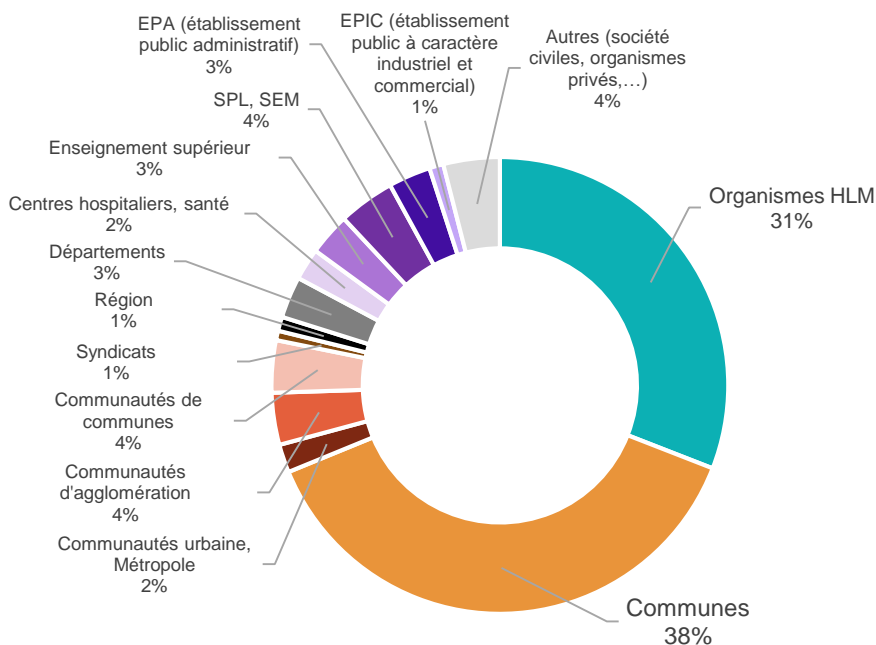
Traitement CERC - Source : Vecteur plus



LES MARCHÉS PUBLICS POUR LES TRAVAUX DE BÂTIMENT

Répartition des marchés publiés en 2017-2018 par catégorie de donneurs d'ordres

Traitement CERC - Source : Vecteur plus



Les communes et organismes HLM sont les donneurs d'ordres les plus actifs en région.

Les communes passent plus de marchés en entretien-rénovation (43%) que les autres donneurs d'ordres. En 2017-2018, les offices HLM ont été plus mobilisés sur la construction neuve. Ils portaient 42% des marchés en construction neuve de la région et seulement 24% de l'entretien-rénovation.

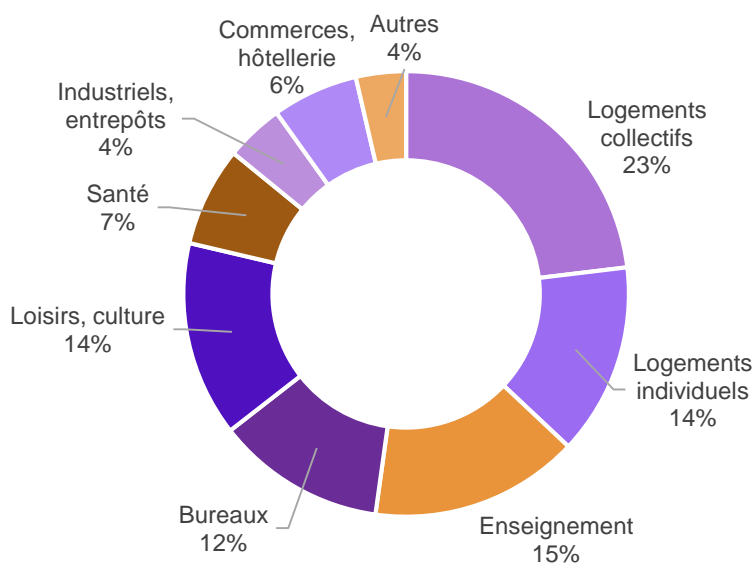
37% des marchés publics concernent des travaux sur des bâtiment résidentiels, principalement des logements sociaux. Dans le neuf, la part des logements s'élève à 54%, portée par les bailleurs sociaux.

Du côté des locaux non résidentiels, les marchés de travaux neufs concernent plutôt les bâtiments dédiés aux loisirs et à la culture : construction de salles de sport, de bibliothèques, de salles des fêtes, ...).

Les travaux d'entretien-rénovation portent davantage sur les locaux (70%) plus que les logements : réhabilitation d'écoles, de collèges, de bâtiments communaux, ...

Typologie de bâtiments concernés par les marchés

Traitement CERC - Source : Vecteur plus



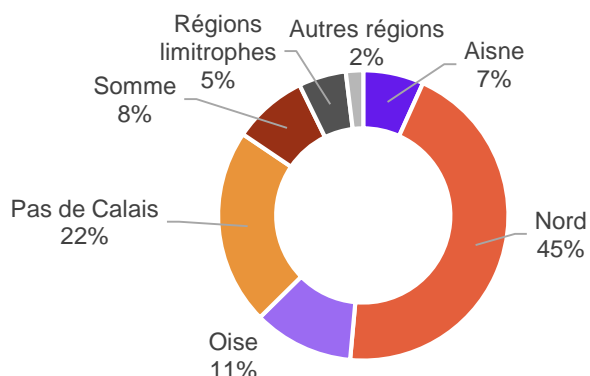
46% des marchés contiennent des travaux d'aménagements intérieurs (plâtrerie, isolation, menuiseries intérieures, ...) et finitions.

35% des marchés incluent des travaux sur le clos couvert (gros œuvre, couverture, charpente, ...) et 32% des lots techniques.

Un marché pour contenir des travaux sur plusieurs domaines (par exemple lots techniques et finitions).

Localisation des entreprises attributaires

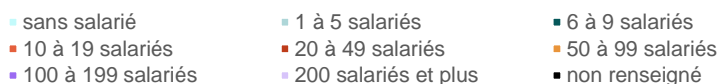
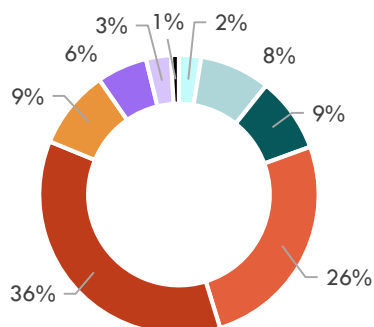
Traitement CERC - Source : Vecteur plus



Les entreprises attributaires sont principalement implantées dans la région Hauts-de-France (93%) et 5% sont situées dans les régions limitrophes (Ile de France, Normandie, Grand-Est).

Taille salariale des entreprises attributaires

Traitement CERC - Source : Vecteur plus



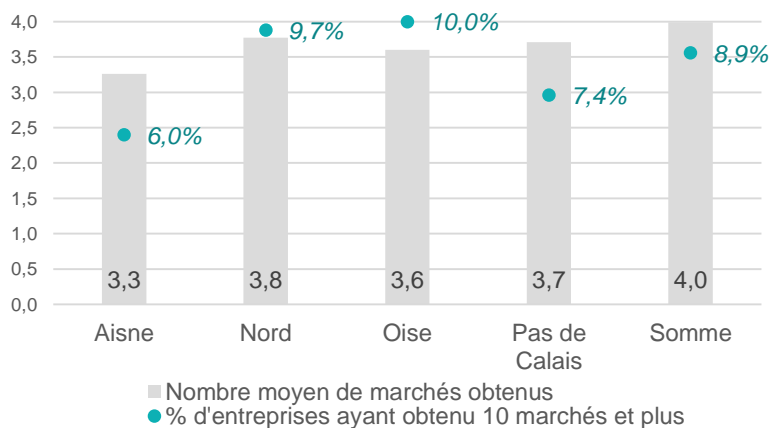
Les TPE (moins de 10 salariés) représentent un peu moins de 20% des entreprises attributaires.

La plupart des attributaires sont des entreprises de 10 à 49 salariés : 62%.

Les établissements de 50 salariés et plus pèsent pour 19% des attributaires sur la période 2017-2018.

Nombre moyen de marchés obtenus par les entreprises attributaires

Traitement CERC - Source : Vecteur plus



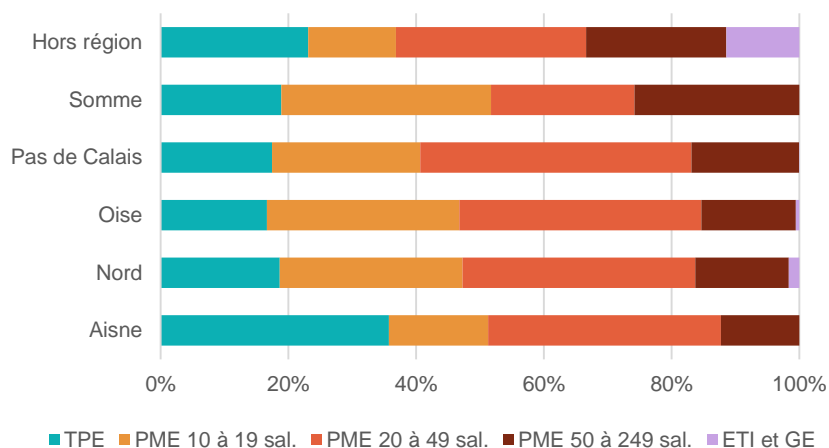
En moyenne les entreprises attributaires ont obtenu 3,7 marchés au cours des deux années 2017-2018.

9% d'entre elles ont été attributaires de 10 marchés ou plus. Cette part est plus importante dans le Nord et dans l'Oise où certaines entreprises ont cumulé jusqu'à 40 marchés publics gagnés en 2 ans.

Quelles entreprises retenues par quels donneurs d'ordres ?

Localisation et taille des entreprises attributaires

Traitement CERC - Source : Vecteur plus



Les entreprises venant d'une autre région française ont globalement une taille salariale plus importante.

La Somme comptabilise plus de PME de plus de 50 salariés (26%) et de moins de 20 salariés (33%) au détriment des entreprises de 20 à 50 salariés.

Dans l'Aisne, les TPE ayant gagné des marchés publics occupent une part plus élevée que dans les autres départements (36%).

TPE : moins de 10 salariés

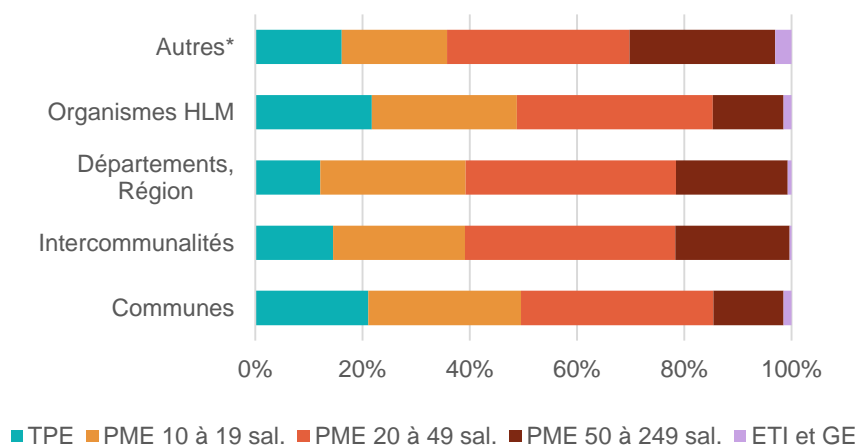
PME : 10 à 249 salariés

ETI : entreprises de taille intermédiaire de 250 à 4 999 salariés

GE : grandes entreprises de 5 000 salariés et plus.

Taille des entreprises attributaires par type de donneur d'ordres

Traitement CERC - Source : Vecteur plus



Les universités (27%), les communes (21%) et les offices HLM (22%) retiennent plus fréquemment des TPE.

Les marchés des universités et des communes portent plutôt sur de la rénovation pour des montants de travaux inférieurs à la moyenne régionale (330 000 €) : 135 000 € par marché pour les universités et 200 000 € pour les communes.

En parallèle, les organismes HLM ont passé davantage de marchés pour des travaux neufs en 2017-2018, pour un montant moyen de 340 000 € par marché, et ont attribué plus souvent leurs marchés à des TPE.

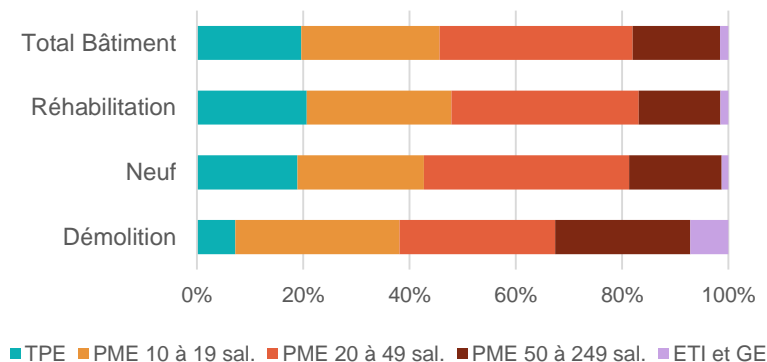
Les donneurs d'ordres passant des marchés pour des montants élevés (700 000 à 800 000 € en moyenne) ont eu plus recours à des entreprises de plus de 100 salariés : Région (17%), établissements de santé (16%), établissements publics (14%).

Autres donneurs d'ordres : Universités, établissements de santé, établissements publics administratifs, établissements publics à caractère industriel et commercial, sociétés publiques locales, syndicats, ...

Quel type d'entreprise pour quels marchés ?

Taille des entreprises attributaires par nature de travaux

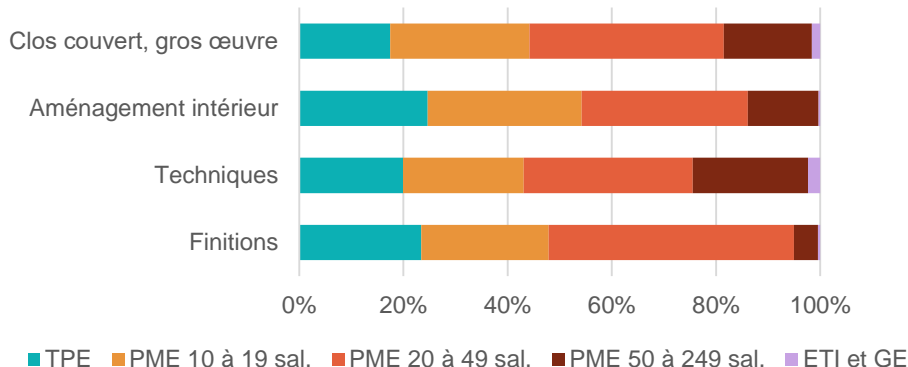
Traitement CERC - Source : Vecteur plus



La répartition des entreprises attributaires selon leur taille est similaire pour les marchés neuf et entretien-rénovation, bien que les PME soient plus grandes (plus de 20 salariés) pour la construction neuve.

Taille des entreprises attributaires par grand domaine de travaux

Traitement CERC - Source : Vecteur plus

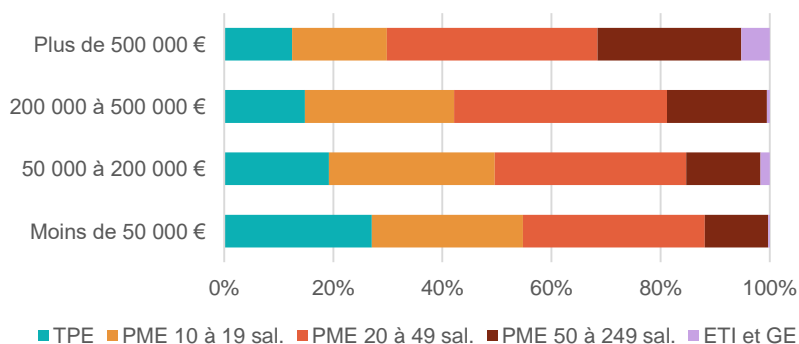


Par domaine de travaux, la part d'établissements de 20 à 50 salariés est plus élevée pour les travaux de finitions (47% contre 36% en moyenne).

Sur les lots techniques, les entreprises de plus de 50 salariés sont portées par les installateurs d'ascenseurs : 65% de plus de 50 salariés contre 26% pour les entreprises d'électricité et 18% pour les établissements de chauffage et de plomberie.

Taille des entreprises attributaires par montant de marché

Traitement CERC - Source : Vecteur plus



34% des marchés recensés en 2017-2018 font moins de 50 000€ et 12% plus de 500 000 €.

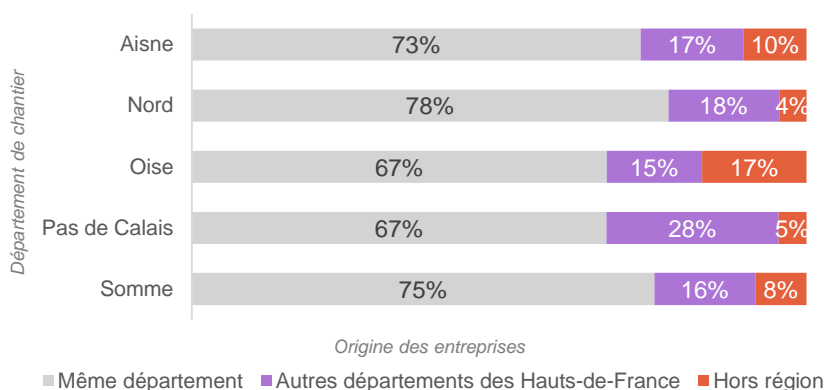
Le montant moyen des marchés est de 330 000 € : 280 000 € pour l'entretien-rénovation et 410 000 € pour les travaux neufs.

Les TPE gagnent plus de marchés à moins de 50 000 €. Cependant les PME restent aussi très majoritaires sur ce segment de marché.

D'où viennent les entreprises attributaires et où travaillent-elles ?

Origine des entreprises attributaires par département de chantier

Traitement CERC - Source : Vecteur plus



Les $\frac{3}{4}$ des entreprises sont situées dans le même département que le chantier.

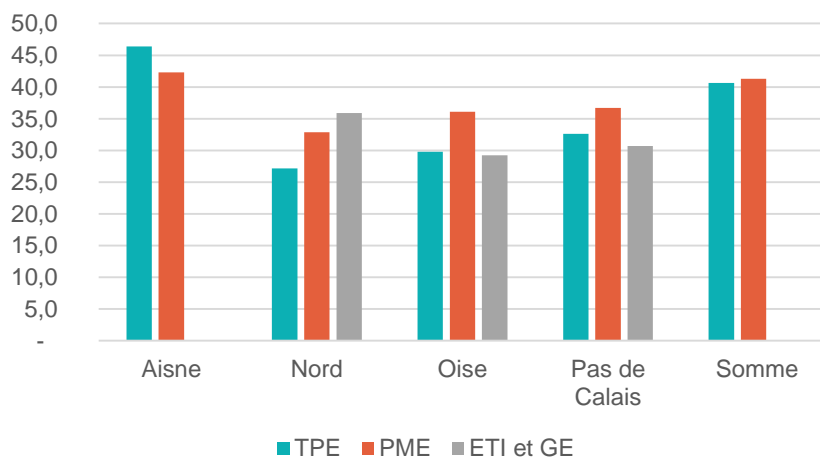
19% des entreprises attributaires sont implantées dans un autre départements des Hauts-de-France : 27% des chantiers dans le Pas-de-Calais sont gagnés par des établissements du Nord et 17% des chantiers dans le Nord sont attribués à entreprises du Pas-de-Calais.

Par contre, les entreprises du sud de la région ont peu de mobilité interdépartementale.

Les établissements originaires d'autres régions se concentrent sur les chantiers de l'Oise et de l'Aisne.

Distance moyenne (en km) entre l'entreprise et le chantier selon la taille de l'entreprise et l'origine de l'entreprise

Traitement CERC - Source : Vecteur plus



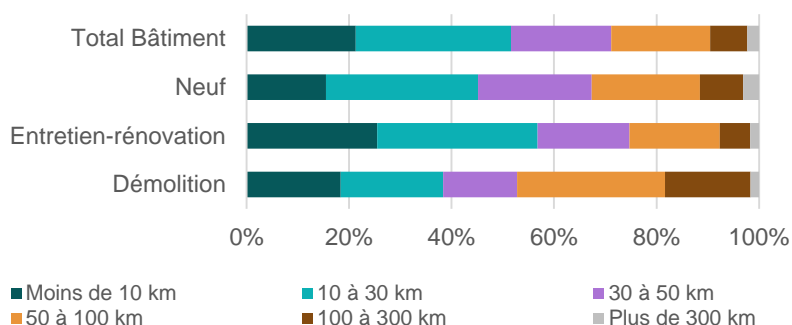
Pour l'ensemble des marchés attribués en 2017-2018, la distance moyenne entre les entreprises et les chantiers est de 53 km.

Cette moyenne augmente pour les entreprises situées hors région Hauts-de-France qui parcourent en moyenne 216 km pour rejoindre le marché gagné. Les établissements implantés dans la région sont en moyenne à 35 km du chantier : 31 km pour des chantiers d'entretien-rénovation et 39 km pour des chantiers de construction neuve.

Quelle mobilité des entreprises pour quels travaux ?

Distance entre l'entreprise et le chantier par nature de travaux

Traitement CERC - Source : Vecteur plus



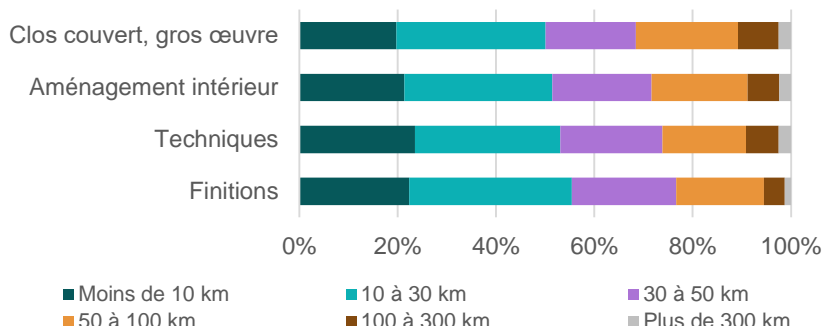
La distance moyenne entre l'implantation de l'entreprise et le chantier est plus élevée pour les travaux neufs (62 km) et de démolition (61 km) que pour les travaux d'entretien rénovation (46 km).

Les distances parcourues par les TPE sont plus longues pour les travaux neufs (72 km contre 43 km pour de l'entretien-rénovation).

Les écarts les plus importants concernent les entreprises intermédiaires : 315 km en moyenne pour des travaux neufs et 87 km pour de la rénovation.

Distance entre l'entreprise et le chantier par grands domaines de travaux

Traitement CERC - Source : Vecteur plus

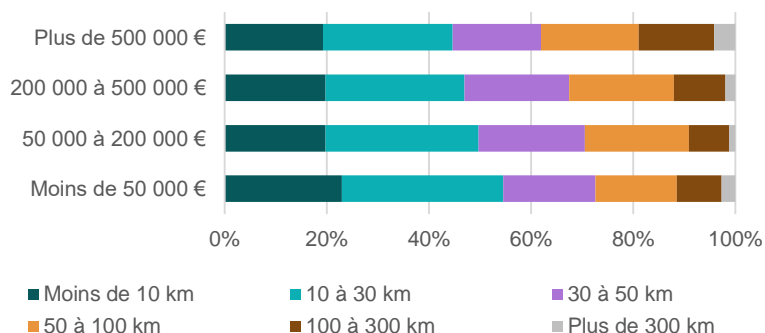


Par domaine de travaux, les distances varient de 41 km pour les finitions à 55 km pour les travaux sur le clos couvert.

À noter, les établissements d'installation d'ascenseurs sont situés en moyenne à 155 km des chantiers.

Distance entre l'entreprise et le chantier selon le montant des marchés

Traitement CERC - Source : Vecteur plus



La distance moyenne augmente avec le montant des travaux : 79 km pour les marchés à plus de un million d'euros contre 53 km pour les marchés de moins de 50 000 €.

Étude réalisée avec le soutien financier de la FFB Hauts-de-France



La CERC Hauts-de-France observatoire du BTP en Région

La Cellule Economique Régionale de la Construction (CERC) Hauts-de-France a vocation à fournir aux acteurs régionaux et locaux de la filière de la construction des études et des analyses ciblées qui facilitent leur prise de décision.

Pour mener à bien ce rôle d'observatoire du BTP en Région, elle a développé des savoir-faire en matière d'études et de diagnostic, une expertise sur l'économie du secteur du BTP et une capacité à travailler en partenariat avec les acteurs locaux.

La CERC Hauts-de-France est par ailleurs membre du réseau national des Cellules Economiques Régionales de la Construction (CERC), réseau qui s'est constitué avec deux objectifs : consolider les travaux régionaux, permettre des analyses et comparaisons interrégionales.

Les membres de la CERC :



Cellule Économique Régionale de la Construction Hauts-de-France

tél. : 03 20 40 53 39

e-mail : cerc.hauts-de-france@i-carre.net

www.cerc-hautsdefrance.fr

